Docusign Envelope ID: 5B15FDF2-A1CE-4798-9C3A-62E24A1E427E

ABCD
Société à responsabilité limitée au capital de 868.959,40 Euros
Siège social : 6 ruelle des Fromages – 41200 Romorantin-Lanthenay
389 483 249 RCS Blois

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 30 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le trente janvier.

Les associés de la société **ABCD**, société à responsabilité limitée au capital de 868.959,40 euros dont le siège social est situé 6 ruelle des Fromages à Romorantin-Lanthenay (41200), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Blois sous le numéro 389 483 249 (la « **Société** »), se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire (l' « **Assemblée Générale** »), au siège social, sur convocation de la gérance.

(…)

PREMIERE RESOLUTION
Modification de la date de clôture de l'exercice social et modification corrélative des statuts

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Gérant, décide de modifier la date de clôture de l'exercice social. Celle-ci, primitivement fixée au 31 janvier, sera désormais portée au 31 mars.

L'exercice en cours aura donc une durée exceptionnelle de 14 mois.

En conséquence, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 20 des statuts de la manière suivante :

*« **ARTICLE 20 – ANNEE SOCIALE***

L'année sociale commence le 1er avril d'une année et expire le 31 mars de l'année suivante. »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION
Pouvoir en vue des formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Gérant.

Certifié conforme

LA GERANCE

Signé par :
Marie-Christine CLEMENT
AD657EC992AA441...